

**Service des  
Relations Internationales**

# **MOBILITÉ INTERNATIONALE**

***Mode d'emploi***

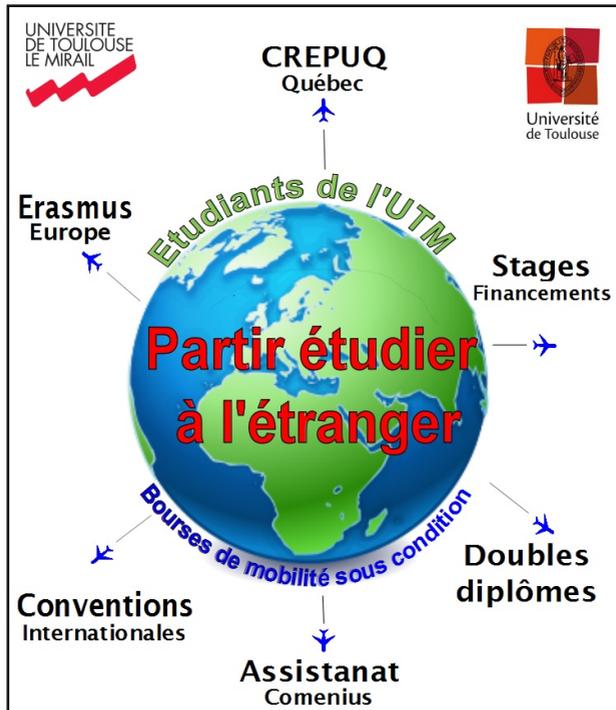


*Séjours d'études – Stages – Assistanat...*

**Les réponses à  
vos questions**

*Aides financières – Démarches – Contacts...*

# Des envies d'ailleurs ?



L'université Toulouse II-Le Mirail (UTM), par le biais du Service des Relations Internationales (RI), permet chaque année à de nombreux étudiants d'effectuer un séjour à l'étranger. Qu'il soit à vocation étudiante ou professionnelle, le séjour à l'étranger est une expérience enrichissante et de plus en plus valorisante dans la recherche d'emploi.

Avec 400 accords internationaux et de nombreuses universités partenaires, le Service des RI de l'UTM saura vous guider vers les meilleures possibilités de mobilité. Ce guide a pour but de répondre à vos questions et vous orienter au mieux dans votre projet de mobilité. Pourquoi partir ? Partir où ? Combien de temps ? Avec quels moyens financiers ?

# Les séjours d'études

## Le programme ERASMUS



Le programme phare de mobilité européenne (les pays de l'UE + Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse et Turquie) a déjà conquis plus de 2 millions de participants en 25 ans.

L'UTM n'est pas en reste car avec plus de 170 universités partenaires dans 27 pays, ce sont des centaines d'étudiants qui, chaque année, partent vivre une expérience inoubliable.

### Qui peut partir ?

Tout étudiant inscrit à l'UTM et ayant validé une première année universitaire peut postuler pour une mobilité Erasmus. Pour certaines destinations, des conditions de niveau de langue peuvent être requises. Le nombre de places est limité pour chaque destination.

### Où et combien de temps ?

La mobilité peut s'effectuer un semestre ou une année, généralement entre 3 et 9 mois.

Les universités partenaires varient selon la discipline. Consultez le site internet de l'UTM, onglet international pour voir quels partenariats existent dans votre discipline et connaître votre coordinateur RI.

[[http://www.univ-tlse2.fr/accueil-](http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/international/partir-etudier-a-l-etranger/)

[utm/international/partir-etudier-a-l-etranger/](http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/international/partir-etudier-a-l-etranger/)]

### Comment partir ?

- 1 Contactez l'enseignant coordinateur Erasmus de votre Département ou UFR et établissez avec lui votre Contrat d'études. Vous lui remettez ensuite votre dossier de candidature dûment complété.
- 2 Si votre dossier est sélectionné par l'enseignant coordinateur puis par l'université d'accueil, vous serez convié à une session d'information par le Service des RI et devrez effectuer les formalités administratives pour l'université étrangère.

#### Un étudiant Erasmus :

- ne paie pas d'inscription dans l'université d'accueil.
- doit s'inscrire à l'UTM l'année de son séjour. Cette inscription n'est pas du ressort du Service des RI.
- bénéficie de la reconnaissance académique des études suivies à l'étranger (système ECTS).
- continue de percevoir sa bourse s'il est boursier.

#### Avant de partir :

- Pensez à établir votre Carte européenne d'assurance maladie.
- Pensez à prendre avec vous l'attestation de présence Erasmus à faire signer par l'université d'accueil.
- Contactez l'établissement d'accueil pour les démarches concernant le logement.

# Les conventions internationales

L'UTM a également signé des accords de coopération avec des universités européennes et internationales. Ces partenariats permettent à des étudiants inscrits à l'UTM et ayant validé une première année d'effectuer un semestre ou une année dans une université étrangère. Ces candidats seront sélectionnés par l'UTM et par l'université d'accueil.

## Comment partir ?

Pour partir et bénéficier des mêmes avantages que le programme ERASMUS, il est nécessaire d'effectuer quelques démarches.

- 1 Consultez le site internet du Service des RI de l'UTM pour connaître les universités partenaires puis le site internet de l'université choisie afin de voir les modalités de candidature (dossier à constituer, date limite...).
- 2 Contactez le coordinateur Relations Internationales (RI) de votre département ou UFR, pour valider votre plan pédagogique.
- 3 Apportez votre dossier complet au Service des RI de l'UTM, qui est chargé d'envoyer votre dossier à l'université partenaire. Veuillez respecter les échéances de l'université étrangère, ainsi que celles données par l'UTM.



Pour le Japon, la Chine, les Etats-Unis et l'Australie, une sélection sera effectuée respectivement par la section de japonais, la section de Chinois et par le département d'anglais. Le cas échéant, la sélection se fera par le Service des Relations Internationales.

## Disponible sur l'ENT

- Modèle de plan pédagogique
- Modèles de relevés de notes traduits en anglais et espagnol.



## Renseignements pratiques

- Consultez le site du Ministère des Affaires Etrangères pour les démarches concernant les visas et passeports.
- La protection sociale varie selon les pays, consultez le site de l'Assurance maladie.
- Consultez le site du Ministère des Affaires Etrangères ou du Centre d'information et de documentation jeunesse pour obtenir des informations concernant logement, budget, modalités de vie quotidienne dans votre futur pays d'accueil.

# Le programme CREPUQ



## Qui peut partir ?

Tout étudiant inscrit à l'UTM et ayant validé une première année peut poursuivre son programme d'études dans l'une des 11 universités d'accueil au Québec pendant un semestre ou une année universitaire, et bénéficier des mêmes avantages que le programme ERASMUS. De bons résultats universitaires sont souvent exigés.

## Comment partir ?

- 1 Établissez votre plan pédagogique. Pour cela, rendez-vous sur le site <http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca/>. Relevez dans la liste intitulée « programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec » le code correspondant au programme choisi. Ce code est indispensable pour la saisie en ligne de votre dossier et accéder à la liste des unités d'enseignement.
- 2 Une fois le plan pédagogique établi, soumettez-le au coordinateur RI de votre département
- 3 Demandez au Service des RI le code d'accès au formulaire d'inscription en ligne sur le site de la CREPUQ, que vous devrez compléter, en y ajoutant les différentes pièces à fournir pour le dossier de candidature.
- 4 Une fois votre dossier complet, transmettez-le au Service des RI de l'UTM qui est chargé d'envoyer toutes les candidatures aux universités québécoises. La sélection est effectuée par l'université québécoise. Attention, pour Concordia, le Toefl est obligatoire.

 Une fois le formulaire d'inscription validé en ligne, il est impossible de le modifier.

## Les doubles-diplômes

### Qu'est-ce que c'est?

#### Formation internationale

- Coursus organisé dans l'UTM et une ou plusieurs universités étrangères partenaires.
- Plusieurs mobilités.
- Formation coordonnée par un enseignant dans chaque université.



#### Double-diplôme

A la fin du cursus, un diplôme des universités dans lesquelles vous avez suivi des cours vous est remis.

Actuellement, 5 doubles-diplômes peuvent être effectués à l'UTM.  
Plus de renseignements sur le site du Service des RI de l'UTM

## Qui peut effectuer un double-diplôme ?

Un étudiant voulant s'inscrire en Master peut postuler. Un très bon niveau de langue et de bons résultats universitaires sont souvent exigés.

# Les séjours professionnels

## Stages

Un stage à l'étranger est une opportunité en or pour valoriser son CV, effectuer un premier pas vers le monde du travail et découvrir un nouveau pays. Par le biais du Service des RI de l'UTM, postulez pour une bourse Erasmus qui vous permettra de financer votre projet.

### La bourse de stages ERASMUS

- Stage intégré dans le cursus.
- Effectué dans l'UE (+Norvège, Islande, Lichtenstein, Turquie).
- Entre 3 et 9 mois, de la L1 au M2.
- Nombre limité. Attention aux délais pour le dépôt du dossier.
- Montant : 350 € / mois.



Autres possibilités de financement (Région Midi-Pyrénées, Aide à la mobilité internationale) sont détaillées page suivante.

## Assistanat linguistique

Vous avez validé une L2 et avez un projet professionnel dans l'enseignement ?

Tentez l'expérience de l'assistanat et partez enseigner une langue vivante à l'étranger !

Deux programmes vous offrent cette possibilité.

### COMENIUS

Partez entre 3 et 10 mois dans un pays européen en qualité d'assistant linguistique au sein d'un établissement scolaire, grâce à la bourse COMENIUS.

Formulaire de candidature à télécharger sur le site de l'Agence Europe Education Formation France.

### CIEP

Vous pouvez également partir avec le programme CIEP dans l'un des 20 pays participant à l'échange à travers le monde. Possibilité de faire valider votre année en crédits ECTS.

Sélection et renseignements auprès des départements de langues de l'UTM.

# Les financements possibles

## Bourse Etudes ERASMUS

- Varie entre 150 et 200 €/mois.
- Attribuée en fonction des possibilités.
- Ne peut être perçue qu'une fois dans le cursus.
- En faire la demande lors de l'établissement du contrat Erasmus.

## Aide à la mobilité internationale (AMI)

- Réservé aux boursiers CROUS.
- Montant modulable (environ 400€/mois). Aide contingentée.
- Modalités sur le site du Service des RI de l'UTM.

## Bourse Zellidja

- 2 bourses attribuées par an à des étudiants en Master et Doctorat.
- Modalités sur le site du Service des RI de l'UTM.

## Bourse AMID pour les doctorants

- Dossier à télécharger sur le site du Service des RI de l'UTM.



## Obtenez une aide financière grâce à la région Midi-Pyrénées

Les bourses sont réunies au sein du dispositif «Midi-Pyrénées Horizons» et comprennent des bourses sur critères sociaux d'un montant de 70€ /semaine, ainsi que des aides forfaitaires pour étudiants boursiers et non boursiers.

Plus de renseignements sur le site :  
[www.midipyrenees.fr/Midi-Pyrenees-Horizons](http://www.midipyrenees.fr/Midi-Pyrenees-Horizons)

# **Service des Relations Internationales**



Pour tous renseignements complémentaires, l'équipe du Service des Relations Internationales de l'UTM se tient à votre disposition les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**Localisation** : Arche - Bureau AR104

**Internet**



**Email général** : [rintutm@univ-tlse2.fr](mailto:rintutm@univ-tlse2.fr)

**Tél. général** : 05 61 50 36 46

**Fax** : 05 61 50 35 20